

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/24/0720 du 27 janvier 2025 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un nouvel atelier de bois dans la ZAC à Marnach au nom et pour compte de *l'Entreprise Lucien Heinz–Serge Majerus*

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 10 février 2025

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

